

parenté responsable et contraception

Depuis plusieurs mois, on parle beaucoup, dans notre pays, de la contraception. Les discussions autour de l'avortement ont fait apparaître les carences qui existent en matière d'informations quant aux contraceptifs. Les pouvoirs publics eux-mêmes viennent de changer les dispositions à cet égard. Le ministre de la Santé, M. De Saeger, et le secrétaire d'Etat à la Famille, Mme Verlackt ont annoncé leur intention d'entamer, en collaboration avec toutes les organisations familiales du pays, une campagne de sensibilisation au problème. C'est dans le cadre de cet effort que nous publions les pages qui suivent.

FETONS LA VIE

« Hospitalisée, suite à un accident d'auto, loin de chez nous, j'ai beaucoup souffert de cette séparation d'avec les miens. Je les suivais en pensée, tout au long des jours trop longs. Je les voyais, je les entendais... »

Maintenant, ils sont à table. Les plats font le tour en terminant par Jean, car tous savent qu'après lui, il ne restera plus rien. Jacques essaie de ne pas se servir de légumes et Janine fait la moue devant le plat de viande. Si mon mari est fatigué, il ne verra rien ou fera semblant de ne rien voir; s'il est en forme, il réagira énergiquement. Tout ceci se passe dans un brouhaha général de rires et de cris, d'interruptions continues. Ils ont tant de choses à raconter et parlent tous à la fois... »

Rares sont les repas où nous n'avons pas un ou deux copains avec nous. Ils viennent répéter une pièce pour la fête du patro, jouer de la guitare ou de la batterie, emprunter un disque, parfois même — c'est plus rare — ils viennent rendre un disque emprunté... »

Très souvent les petites amies de Janine envahissent la maison. Elles se dépêchent de terminer leur travail scolaire pour pouvoir jouer à la maîtresse d'école. »

Les amateurs de parties de football sont légion, car la rue est tranquille. »

Mon mari voudrait lire le journal qui a disparu, mais il l'oublie bien vite car un garçon l'invite à une partie de ping-pong et il adore jouer avec Henri. »

Par hasard, ce soir-là, la télé n'offre aucune émission passionnante; quelqu'un propose un grand jeu : Monopoly, Magellan, Alma. Plutôt Pocker déshabillé. Va pour le Pocker, pour faire plaisir à Jean ! Avant de commencer ce jeu, le rite familial demande à chacun de s'habiller du plus grand nombre de vêtements et d'accessoires possibles. »



Après une débandade générale, les partenaires s'amènent chauvement vêtus de moult chandails, écharpes, bonnets, cravates, chaussettes, gants, etc...

En effet, au fur et à mesure de la partie de cartes, celui qui perd doit se défaire d'un vêtement. La partie se termine lorsque nous portons le minimum de vêtements jugé convenable chez nous.

Alitée, sur le dos, sans oreiller, à 300 km de chez nous, je rêvais à cette atmosphère bruyante, à cette vie débordante. Sans doute oubliais-je un peu la fatigue du soir, le découragement devant certains échecs scolaires, devant certaines marques d'égoïsme, le sentiment de les avoir trop gâtés matériellement, d'avoir raté bien des occasions d'écouter.

Vus de loin, ces nuages s'estompaient et seuls m'apparaissaient une chaleur humaine, une tendresse immense et beaucoup d'échanges de toutes sortes.

Les enfants, les familles, c'est d'abord une surabondance de vie...

Et je pensais alors avec émotion à ceux qui ne sont pas mariés. Mais ne sont-ils pas aussi père et mère ?

Toi, Sœur Madeleine, qui accueille personnellement chaque petite fille, tous les matins de 8 h 30 à 9 h, en lui tendant la main, l'appelant par son nom. N'es-tu pas la maman à qui nous confions nos petits pendant le jour ?

Et toi, François, parti bien loin travailler, pour que règne plus d'amour dans des régions défavorisées, n'es-tu pas un père vers qui regardent bien des hommes et des femmes en quête de fraternité ?

Et toi encore, Sœur Philippe, et Paul, et Henri, et tant d'autres ?

Et je pensais aussi aux nombreux couples qui espèrent, qui espéraient fonder une famille. Leur souffrance est grande. Pourquoi cette joie leur est-elle refusée ? Mais sont-ils inféconds pour autant ?

(suite page 8)

parenté responsable et

Vous, Jean-Pierre et Monique, qui vous êtes engagés politiquement parce que l'absence d'enfants vous laisse du temps à partager ?

Paul et Nelly, qui avez adopté successivement trois petits sans parents.

Vous, André et Lydie, toujours disponibles à votre entourage et toujours prêts à dépanner les mamans en gardant leur petit dernier, malgré la peine certaine que cela vous cause.

Et d'autres ménages aussi rayonnants, ouverts au troisième âge, à l'enfance handicapée, aux étudiants du Tiers-Monde ?

Quand je vous regarde vivre, je ne peux m'empêcher de penser, de dire, de crier :

...et ils auront la vie en abondance... (Jean, X, 10.)

Une vie bien remplie, passionnante car ouverte aux autres, tournée vers les autres. Une vie où l'accueil, la disponibilité, l'amitié occupent une place de choix. Une vie créatrice de plus de vie. »

(Extrait des Feuilles Familiales, juillet-août 1973, « Amour, Vie et Contraception », p. 3.)

LES DISPOSITIONS SUR LA CONTRACEPTION

La Chambre et le Sénat ont voté avant leur départ en vacances, une série de propositions ou projets de loi, dont une nous intéresse particulièrement, celle sur la contraception.

Dispositions antérieures

Les 3 derniers alinéas de l'article 383 du Code Pénal, datant de 1923 visaient à réprimer la provocation à l'avortement et la propagande anti-conceptionnelle.

Suivant cette loi, il était interdit :

- de publier des écrits qui divulguent les moyens anti-conceptionnels, en préconisant l'emploi ou fournissant des indications sur la manière de se les procurer ou de s'en servir;
- de fabriquer ou de distribuer des écrits sur ce sujet;
- d'exposer des contraceptifs et d'en faire la réclame.

La vente des contraceptifs, pour autant qu'ils ne soient pas exposés, leur possession et leur utilisation n'étaient pas défendus.

Pourquoi modifier la loi ?

Depuis longtemps déjà, cette loi ne paraissait plus correspondre au « vécu » des couples et diverses propositions de loi avaient été déposées à ce sujet. Les discussions récentes sur l'avortement ont permis de prendre conscience que si dans tous les milieux et familles idéologiques, il y en avait un du moins, pour modifier d'urgence la loi sur les contraceptifs.

Voici en résumé ce qu'écrit le ministre de la Justice, M. Vanderpoorten, dans l'exposé introduction au projet de loi :

« L'acte sexuel n'est plus considéré comme étant synonyme de procréation; le principe est généralement admis que chaque couple a le droit de décider du nombre d'enfants souhaités au moment qui lui convient.

La maternité consciente permet l'épanouissement de l'enfant; elle ne peut être réalisée que par une contraception efficace.

La contraception est aussi le moyen le plus adéquat de lutter contre l'avortement.

Toutefois, en pratique, une contraception efficace n'est pas utilisée. Des études publiées par le ministère de la Santé Publique et de la Famille, il ressort que 95 % des couples mariés ont ou auraient recours à la contraception.

Cependant, la connaissance des méthodes contraceptives semble

être très limitée et liée à toutes sortes de facteurs importants, tels que le niveau des études, les résultats scolaires, les convictions idéologiques.

Le médecin n'intervient que pour 10 à 15 % dans l'information des intéressés.

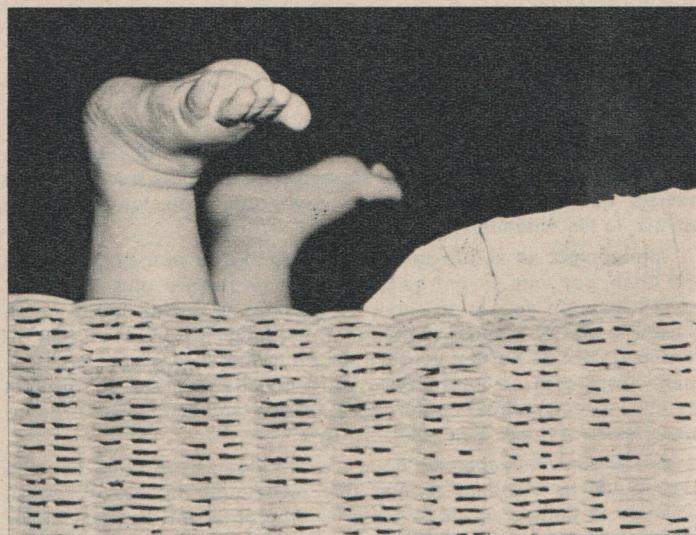
Quant aux méthodes employées, on constate que ce sont les plus perturbantes sur le plan sexuel et les moins efficaces sur le plan contraceptif, (union interrompue, abstinence périodique, irrigation), qui sont les plus répandues; il y a tout de même lieu de remarquer que la contraception hormonale (pilules) progresse grâce aux mass-média.

L'incertitude qui plane, de par la loi, sur ce qui est permis ou interdit, n'a pas toujours permis aux médecins, de jouer leur rôle en matière d'information.

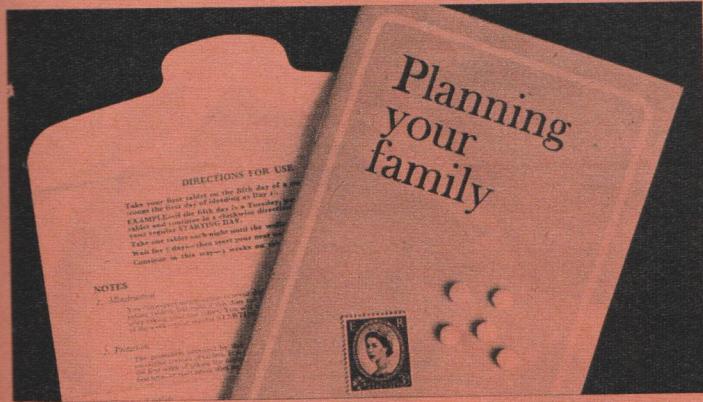
Il attire l'attention sur l'éducation à la contraception, particulièrement en ce qui concerne les jeunes.

Une diffusion des connaissances sur la contraception est nécessaire, et à cet égard, les mass-média ont un rôle à jouer, mais cependant la publicité ne peut avoir un caractère choquant.

Les contraceptifs doivent être soumis à une réglementation du ministère de la Santé Publique; les produits hormonaux considérés comme médicament, sont soumis aux contrôles. Mais il faut encore prévoir un contrôle de la qualité pour les autres contraceptifs mécaniques et physico-chimiques ».



non égoïsme confortable



La vente et l'application des produits intra-utérins devraient être confiées à des personnes qualifiées: ceci relève aussi du ministère de la Santé Publique.

En conclusion

Au cours de leur dernière séance, la Chambre et le Sénat ont voté la suppression des 3 derniers alinéas dont nous avons parlé plus haut. Cela signifie qu'il n'est plus interdit de donner des informations sur les moyens contraceptifs, ni de les faire connaître.

Le ministre de la Santé Publique et de la Famille a pris, lui aussi, des dispositions importantes : 2 arrêtés ont paru en juillet qui concernent le contrôle des contraceptifs et leur diffusion.

Les contraceptifs prennent désormais leur place dans la législation sur les médicaments. Ils seront soumis à des contrôles rigoureux et la publicité en sera réglementée, tout comme celle qui concerne les médicaments.

Leur distribution, sauf pour le condom et le diaphragme, se fera par des personnes autorisées, soit les médecins qui les appliquent, soit les pharmaciens, sur ordonnance médicale.

Les centres de consultation et de planning familial peuvent les distribuer, sous la responsabilité et sur la prescription du médecin du Centre.

A NOTRE AVIS...

N'est-il pas incohérent de publier dans ces pages, en les rapprochant, deux textes apparemment contradictoires : l'un qui chante la vie et la fécondité du couple et l'autre qui traite des moyens de limiter, de freiner l'éveil de la vie ? Si nous l'avons voulu ainsi, c'est pour marquer notre optique en ce qui concerne la contraception.



Nous estimons en effet, que la parenté, la maternité responsable est une aspiration légitime des couples, de la femme.

Déjà, en 1968, dans notre statut, « Aujourd'hui la femme », nous disions « tout ce qui augmente la liberté de choix dans l'orientation de vie d'une femme doit être recherché : instruction, formation professionnelle, préparation aux différents secteurs de la vie adulte, planning des naissances, etc. »

Or, le planning des naissances suppose des moyens efficaces de contraception.

Mais soyons clairs ! Contraception n'est pas refus de la vie. Un couple qui s'aime ne peut refuser de donner la vie, sous peine de se replier égoïstement sur soi. C'est le plus sûr moyen de tuer l'amour.

Sans doute est-ce là une tentation dans une société où tout s'ingénie à vous prouver qu'il y a tant de biens à acquérir avant d'oser envisager les enfants... Toutes les affiches sur nos murs nous parlent de vacances au soleil, de T.V., d'appareils ménagers, de confort et de luxe. Aucune ne proclame cependant que tout cela est du vent, une fausse promesse de bonheur... A quoi cela peut-il servir une confortable maison meublée de meubles « X », et douillettement recouverte de moquette « Y » sans la vie gourmande et riche qui l'anime ?

Donner la vie, c'est bien plus et mieux que tout cela !

La parenté responsable

Mais la parenté responsable, cela ne signifie pas pour autant qu'il faille laisser faire la nature ! Si certains couples ont bien accepté, ou se sentent même épanouis avec de nombreux enfants, nous en connaissons d'autres pour qui des naissances trop nombreuses ou trop rapprochées sont source de difficultés graves, soit au plan matériel, soit au plan santé ou même de l'entente conjugale.

La contraception n'est pas un but en soi : elle est une technique au service d'un couple qui veut s'aimer. Il faut qu'il puisse s'unir avec sérénité : comment est-ce possible si la femme sent continuellement peser sur elle l'éventualité d'une grossesse qu'elle estime, avec son mari, au-dessus de ses forces ?

Chaque couple doit réfléchir et décider dans la ligne d'un projet généreux comment vivre son amour en profondeur. C'est à lui qu'il appartient de décider s'il faut régulariser, voire même limiter les naissances et chercher les meilleurs moyens de régulation. Ils ne se valent pas tous ni techniquement, ni humainement.

Dans ce choix, les couples doivent prendre aussi leur responsabilité et ne pas hésiter à faire appel au médecin ou, mieux encore, à un centre de consultation familiale.

Là, nous sommes parfois coupables de négligence. Avons-nous le souci, la volonté de consulter à temps quelqu'un de compétent plutôt que des amies ou des voisines qui ont souvent plus de bonne volonté que de science ?

Certes, les médecins ou les gynécologues ne sont pas tous préparés à nous aider et il faut souhaiter qu'ils soient mieux formés à ce rôle; il nous est cependant possible de connaître ceux d'entre eux qui sont le plus aptes à nous aider en consultant, en écrivant ou en téléphonant à un centre de conseil et de planning familial. Ces contacts sont de nature à nous aider à voir plus clair dans notre situation et à avoir les informations qui nous aident à prendre notre décision.

De toute façon, il n'est pas bon de prendre une solution définitive; il faut avoir le courage de s'interroger en cours de route, afin de savoir si on n'est pas davantage guidé par le désir de la facilité, plutôt que par la volonté de progrès. L'être humain est ainsi fait que l'on va souvent à ce qui est plus facile...

(suite p. 10)

parenté responsable et contraception

Mais lorsqu'on se juge, sans doute devra-t-on s'interroger davantage sur la ligne fondamentale de sa vie, sur la qualité de son existence en couple : ce qui est important n'est-il pas de continuer à s'aimer, d'avoir en vue le bien de l'autre plus que le sien, d'être à deux le plus fécond possible, non seulement en donnant la vie à des enfants mais aussi en étant porteurs de vie partout autour de soi, dans sa localité, sa vie professionnelle ou sociale.

La parenté a une dimension sociale

Décider d'avoir ou non des enfants ne concerne pas le couple seul : la parenté a une dimension sociale. Il est certain que le lieu géographique où on vit, par exemple, doit intervenir dans la réflexion et constituer un appel. Dans ce sens, il ne faut traiter à la légère ni la surpopulation de certains continents, ni la dénatalité de certaines régions (la Wallonie, par exemple). Certains s'en préoccupent et craignent les conséquences d'une large information sur les contraceptifs. A notre avis, c'est mal poser le problème, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que nous croyons qu'il n'est pas digne, au nom d'un intérêt que l'on peut considérer comme important, de laisser les gens dans l'ignorance, comptant ainsi que leurs erreurs contribueront, tout compte fait, au bien de l'ensemble. A ce compte-là, ce seraient les moins informés et souvent les plus pauvres (car les deux vont généralement de pair) qui paieraient la note.

Nous croyons, au nom de notre humanité et de notre foi, qu'il faut élargir les zones de liberté de l'être humain, en luttant contre toutes les formes d'ignorance, mais qu'il faut en même temps éduquer, préparer à la responsabilité en proposant un idéal de vie valable pour notre temps.

Ensuite, nous pensons que, bien plus que des interdits, il nous faut un climat, une société qui donne le goût d'avoir des enfants.

Politique familiale moderne

Si l'on veut que l'enfant soit accueilli avec joie, il faut des mesures de politique familiale plus vigoureuses, et mieux adaptées à notre temps. Si nous n'avons cessé de réclamer l'application d'urgence des mesures qui doivent être prises dans le cadre des réserves de l'ONAFTS, c'est parce que nous avons la conviction que les familles doivent avoir un niveau de vie décent, mais qu'il faut en même temps d'autres réformes. Nous constatons en effet que, permettre à une jeune mère de famille d'être aidée dans son travail ménager ou lui permettre de confier de temps en temps ses jeunes enfants à un service de garde sûr et compétent, est aussi important que l'octroi d'allocations familiales convenables. C'est évidemment plus vrai encore lorsque la femme travaille professionnellement. Ce sont là de nouveaux besoins de la famille dont on n'a pas encore assez le souci.

Un climat favorable à l'accueil de la vie

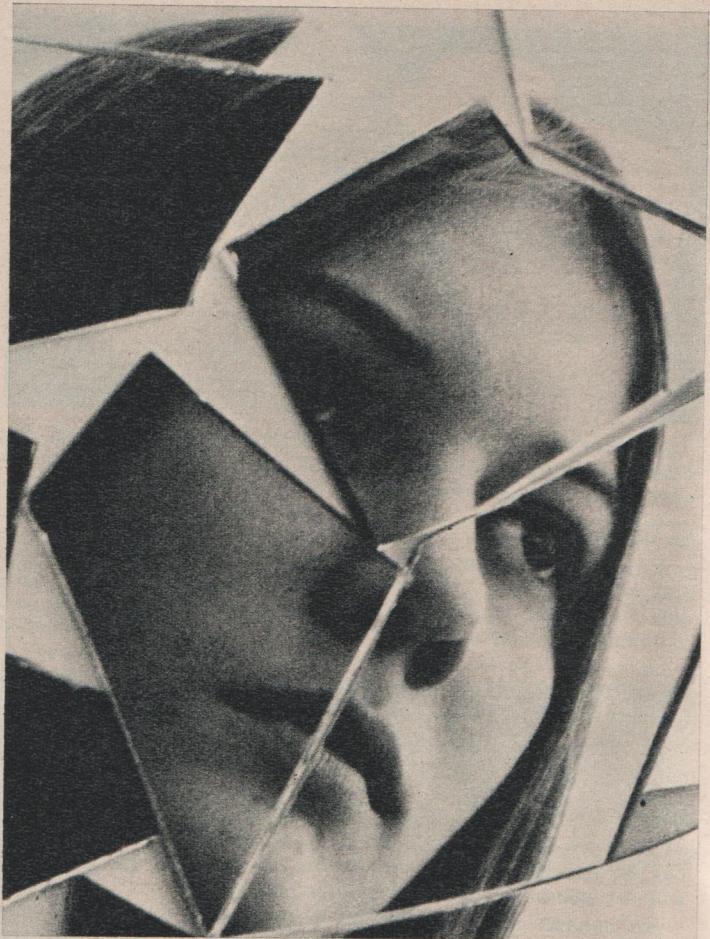
Il faut aussi un climat favorable à l'accueil de la vie, des incitations morales ou matérielles ne sont pas aussi déterminantes qu'en le penserait.

Il faudrait que les couples aient le sentiment, la conviction que les enfants apportent un accomplissement, un bonheur plus grand que tout autre satisfaction; combien de couples âgés découvrent, hélas trop tard, et avec combien d'amertume, que le confort matériel et l'aisance n'ont pas comblé en eux le vide des enfants.

Quand la société sera fière des familles accueillantes à la vie, quand la presse, la radio, la T.V. et le film créeront un climat plus sain, fait de goût du risque, d'amour sincère et généreux, de joie de vivre, quand nous aurons par exemple fait sauter les affiches scandaleuses « ni chien, ni enfants » qui ornent certains appartements en location, alors on peut espérer qu'au niveau des motivations, quelque chose changera dans la vie des couples.

C'est pour cela qu'il faut se battre et non pas regretter la libéralisation des contraceptifs !

J. WYNANTS



Contraception pour une parenté responsable et non subie parfois jusqu'au drame.

Nous vous recommandons la brochure « Amour, Vie et Contraception », éditée par les Feuilles Familiales qui, dans un langage simple et concret évoque globalement le problème de la contraception et le situe dans la vie du couple. Vous pouvez vous la procurer directement auprès des « Feuilles Familiales », 75, rue J.-B. Vanrijpen, 1160 Bruxelles, C.C.P. 211.09 au prix de 60 F ou passer commande au secrétariat de Vie Féminine, 111, rue de la Poste, 1030 Bruxelles, ce qui vous permettra de bénéficier d'une remise de 30 %.

Les différentes méthodes de contraception sont envisagées d'un point de vue purement technique dans la brochure « Le guide pratique du planning familial », éditée par l'Association des Consommateurs - Test-Achats, rue Royale, 27, 1000 Bruxelles, C.C.P. 424.37, au prix de 168 F.

Cette brochure complète admirablement la précédente en ce sens qu'elle présente chaque méthode, les différents produits étudiés sous l'angle de leur efficacité et de leur innocuité.